

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 JUILLET 2019

Date de la convocation :

4 juillet 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le 9 juillet, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etai(en)t présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2019-25 : ECHANGE DE PORTIONS DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA MAYENNE

Afin de régulariser les limites de propriété entre la commune et Mayenne Habitat, il est proposé de procéder à un rebornage à titre d'échange aux conditions suivantes :

La commune de Saint Quentin-les-Anges **cède à titre d'échange**, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de droit, la portion de terrain :

Section	N°	Lieu	Surface
ZN	294	20 rue de Mortiercrolles	13 m2

Au profit de l'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne.

En contre échange

L'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne **cède à titre d'échange**, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de droit, les portions de terrains :

Section	N°	Lieu	Surface
ZN	297	20 rue de Mortiercrolles	78 m2
ZN	299	20 rue de Mortiercrolles	17 m2

Au profit de la commune de Saint Quentin-les-Anges.

La parcelle n° 295, appartenant à la commune pourra faire l'objet d'une future vente à M. Beauvallet.

Chacun des biens seront échangés à la même somme de 95 €.

Les frais d'acte notariés, évalués à 600 €, seront supportés à parts égales par la commune et l'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-ACCEPTE, à l'unanimité, l'échange des portions de terrains sus-mentionnées

-ACCEPTE le prix d'échange d'un montant de 95 € et les frais d'actes notariés de 300 €

-AUTORISE MADAME LE Maire à signer tous les documents se rapportant à cet échange

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 11 juillet 2019
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190709-D2019-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019